

Claire Lemerrier, « Classer l'industrie parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Nomenclatures et classifications : approches historiques, enjeux économiques, Actes et communications* de l'INRA, n° 21, novembre 2004, p. 237-271.

## Classer l'industrie parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle

Pour réfléchir sur les enjeux et la dynamique des classifications appliquées à l'industrie parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle, je partirai de ce qui est, de l'avis des contemporains comme des historiens, la première somme statistique sur le sujet : la *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la Chambre de Commerce pour les années 1847-1848*. Unique, donc difficile à critiquer, elle a largement été exploitée de façon positiviste, avant que, récemment, l'on commence à s'intéresser à sa genèse, et donc aux présupposés qui ont guidé sa confection<sup>1</sup>. L'ouvrage marque un jalon méthodologique important (dénombrement, tableaux croisés...), en même temps qu'il est le premier à traiter d'un domaine qui avait jusque-là découragé les enquêtes.

La méthode choisie nécessite des définitions précises (de l'industrie, mais aussi des unités, individus ou entreprises, à recenser) et des choix de classification (celui d'un nombre de groupes d'industries, en particulier, ceux-ci formant la charpente du plan de l'ouvrage). On peut donc se demander quels modèles ont été utilisés pour cela, comment ils ont été adaptés aux buts de l'enquête et quelle a été leur postérité. Les choix de définition et de classification sont rendus plus complexes par les spécificités parisiennes : effectifs importants, activités variées, poids d'une fabrique flexible où dominant de petites unités aux contours flous<sup>2</sup>.

Au-delà de ce terrain particulier, il faut aussi rappeler combien l'existence de normes facilite le travail statistique en offrant des gammes de définitions. Or la disparition officielle des corporations a supprimé une source de définitions professionnelles et les premiers éléments de droit du travail débattus en 1848 sont encore loin de fournir un cadre de remplacement. À ce contexte général vient se superposer un moment de crise : c'est poussée en réaction aux théories socialistes que la Chambre de commerce entreprend un travail statistique inédit. Proposer une classification aux dehors très scientifiques et objectivistes apparaît comme une stratégie parmi d'autres, que l'institution suit parce qu'elle y est poussée par un homme, Horace Say, qui joue en même temps sa réputation dans le monde des économistes.

Entre enjeux politiques et scientifiques et accélérations de l'histoire, je souhaite offrir ici différentes contextualisations possibles de la statistique de 1848, en la replaçant dans une généalogie. Ainsi, les annexes de ce texte mettant en regard différents modèles de classification. Après une présentation générale de l'enquête (I), j'aborderai successivement la question de la définition de l'industrie qui y est utilisée (II), celle des définitions du patron et de l'ouvrier (III), puis celle de l'élaboration de groupes d'industries : après une présentation des choix de 1848 sur ce point (IV), je reviendrai sur les enquêtes antérieures de la Chambre de commerce et sur leurs (non-)choix de classifications (V), sur le non-modèle issu des débats sur les corporations (VI), puis sur le modèle qu'ont pu constituer les classifications d'expositions industrielles (VII), avant de donner quelques indications sur la postérité de la classification de la Chambre de commerce (VIII).

### I- L'enquête

La *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la Chambre de commerce pour les années 1847-1848* est publiée chez Guillaumin, l'éditeur des économistes<sup>3</sup>, à la fin de 1851, sous la forme d'un volume de plus de 1 000 pages. Des

chapitres d'introduction méthodologique sont suivis de six chapitres thématiques : "importance des affaires", "siège [localisation] de l'industrie", "salaires", "apprentissage", "conditions d'existence, d'instruction et de moralité des ouvriers", "morte-saison". Suivent treize chapitres détaillant les "groupes d'industrie" considérés (cf. annexe), puis les conclusions des "enquêtes accessoires et complémentaires" relatives aux manufactures d'État et aux logements garnis. Enfin, s'ajoutant aux 300 tableaux déjà commentés, d'autres, encore plus systématiques, sont donnés par thème, par arrondissement, par groupe et surtout par "industrie" (l'échelle inférieure au groupe). L'ouvrage résulte du dépouillement de 78 000 bulletins individuels, recueillis et traités pendant près de quatre années par 150 personnes, pour plusieurs dizaines de milliers de francs de l'époque.

La longue introduction, qui justifie la méthode employée et compare l'enquête aux tentatives précédentes, a sans doute beaucoup fait pour son succès. Elle a été rédigée, comme l'essentiel de l'ouvrage, par Horace Say, secrétaire de la Chambre de commerce, fils de Jean-Baptiste, vulgarisateur de l'œuvre de son père et médiateur entre économistes et pouvoirs locaux. Pas forcément reconnu par ses pairs comme un véritable théoricien, il l'est en revanche pour ce travail statistique, alors qu'il a dépassé la cinquantaine<sup>4</sup>. L'enquête est en effet accueillie triomphalement par des économistes qui commencent à se passionner pour les statistiques (ils sont notamment les principaux acteurs de la fondation de la société de statistique de Paris en 1860). Pour eux, l'ouvrage constitue un modèle d'une part parce qu'il prouve la possibilité d'une statistique qui n'émane pas de l'État, d'autre part parce qu'il recourt au dénombrement, procédé qui vient de gagner leur faveur par préférence à l'induction (usage de coefficients multiplicateurs, employé par l'arithmétique politique au siècle précédent)<sup>5</sup>. Mais le succès de l'ouvrage, qui a reçu le prestigieux prix Montyon de statistique de l'Académie des sciences<sup>6</sup>, dépasse les cercles intellectuels : il est aussi, indissolublement, politique.

C'est d'ailleurs explicitement que, lançant l'enquête le 17 mai 1848, les membres de la Chambre parlent de "démontrer la fausseté, l'impossibilité de [la] mise en pratique" de théories : celles des socialistes<sup>7</sup>. Dans sa dimension politique, le succès de l'ouvrage est lié au titre adopté, qui, alors que les opérations de recensement se sont déroulées en 1848-1849, accrédite la fiction d'une comparaison (en fait fondée sur des déclarations rétrospectives) entre l'avant et l'après-Révolution. Dès lors, la dénonciation des conséquences économiques de la Révolution tient une grande place dans l'ouvrage et surtout dans les commentaires qu'il suscite. Mais l'interprétation politique ne se limite pas à ce thème. En décrivant, comme on va le voir, une industrie parisienne dominée par la petite entreprise et dont le modèle serait la fabrication de produits de luxe, la Chambre veut discréditer l'idée de lutte des classes.

Notons enfin qu'au-delà de son succès scientifique et politique, l'ouvrage est aussi adopté par l'administration : après s'être montré réticent à subventionner la publication, le ministère du Commerce, en particulier, achète plusieurs centaines d'exemplaires. Faute de concurrence, l'enquête devient un ouvrage de référence, ce qui explique sa postérité, en particulier en matière de classifications.

La méthode adoptée, qui se veut scientifique et novatrice, impose une certaine précision des définitions. Horace Say se glorifie d'avoir su limiter son champ d'enquête pour le couvrir plus exhaustivement. En outre, la présentation à base de tableaux croisés (importance des affaires par groupe et arrondissement, salaire par sexe et industrie...) contraint la classification : il ne faut pas trop de catégories. La volonté de passer par un dénombrement exhaustif, elle, nécessite une définition des unités à recenser. Ce besoin de clarté, nécessaire pour s'imposer dans le champ scientifique, doit s'accommoder tant de contraintes pratiques que de choix politiques. Finalement, quand on se penche sur l'enquête, nombre de définitions apparaissent ambiguës. Les considérer de près permet de mieux comprendre à la fois ce que la Chambre – ou Horace Say – veut démontrer et de quel répertoire de modèles elle est tributaire.

## II- Définitions de l'industrie

Le terme d'« industrie » entendu dans son sens actuel, par différence avec le commerce, la banque et l'agriculture (mais avec un rapport ambigu à l'artisanat), émerge pendant la Révolution française, lié dès le début à la notion de « branches d'industrie » qui souligne sa diversité interne<sup>8</sup>. Le cas des patentes constitue un bon indicateur de cette émergence et de sa cristallisation dans les normes : les industriels sont « oubliés » dans les toutes premières années de cet impôt ; puis ils sont placés dans une classe commune avec les petits marchands jusqu'en 1817, avant de constituer une classe particulière<sup>9</sup>.

Dans le domaine des statistiques en revanche, il n'existe pas d'enquête portant sur toute l'industrie manufacturière avant la fin des années 1830. La Statistique générale de la France (SGF) propose alors aux préfets une méthode pour isoler les manufactures (unités d'enquête). Il s'agit de partir de la liste des patentés et d'en « extraire une liste des fabricants, entrepreneurs et manufacturiers, dont les établissements, soit par leur nature, leur étendue ou la valeur de leurs produits, sortent de la classe des arts et métiers, et appartiennent à l'industrie manufacturière »<sup>10</sup>. La suite du texte évoque le seuil de 20 ouvriers, employé pendant une bonne partie de l'enquête de la SGF. Celle-ci se poursuit pendant huit ans : sa publication précède à peine celle de la Chambre de commerce ; entre temps, le seuil a varié, passant à 10 ouvriers. Le cas de cette enquête, qui a d'ailleurs renoncé à traiter de Paris, montre bien que si une définition intuitive de l'industrie existe, elle n'est encore guère formalisée. Il est vrai que la statistique est publiée établissement par établissement : le problème de la précision des seuils apparaît peut-être moins crucial que lorsque l'on recherche des résultats agrégés.

Il est en tout cas facile pour Horace Say, dans son introduction, de critiquer ce précédent pour l'imprécision des frontières avec le commerce et pour l'exclusion des petites unités (exclusion confirmée en 1860 par la nouvelle enquête de la SGF<sup>11</sup>). Lui, en effet, inclut les artisans de la « fabrique de Paris » dans l'industrie, jusques et y compris les entrepreneurs travaillant seuls. Son propre vocabulaire n'est toutefois pas figé : la volonté de précision quant aux chiffres s'incline, dans ses commentaires, face au souci du style. Pour ne pas se répéter, il reprend l'usage ancien du mot « commerce » pour désigner l'ensemble du commerce et de l'industrie ou encore évoque « l'industrie dans ses trois branches de l'agriculture, des manufactures et du commerce ». Mais les instructions données aux recenseurs sont, elles, très claires. Même Charles Dupin, qui reproche à la Chambre « l'arbitraire » de certaines inclusions et exclusions d'activités, reconnaît la précision de sa définition de l'industrie<sup>12</sup>.

La principale définition est la suivante : « Tout entrepreneur qui fait subir aux produits, par le travail, un changement quelconque, est un industriel ; tous ceux qui se bornent à revendre les produits tels qu'ils les ont achetés, sans autre façon qu'un transport ou un fractionnement nécessaire à la vente, sont des commerçants. »<sup>13</sup> Les instructions aux recenseurs<sup>14</sup> énumèrent ensuite une vingtaine de cas spécifiques à inclure (boulangers, certains marchands de bois...) ou non (charbonniers, limonadiers...). Horace Say est conscient de la part d'« arbitraire »<sup>15</sup> que recèlent ces choix : le problème est posé par des chaînes d'analogies entre spécialités, qu'il faut bien choisir de rompre. Ainsi, il inclut les pâtisseries du fait de leurs liens avec les boulangers (formation d'apprentis...), mais exclut les restaurateurs, auxquels les pâtisseries l'amènent, comme ne réalisant pas assez d'opérations de transformation et comme trop proches des hôteliers qui sont, eux, extérieurs à l'industrie. L'alimentation et les métiers artistiques sont les deux secteurs où ces problèmes se posent. Leur statut incertain se retrouve dans les classifications d'expositions de l'industrie (cf. annexe), dont ils sont alternativement présents et absents, comme dans la nouvelle enquête de la Chambre en 1860. Si la volonté de l'institution est alors de réutiliser la définition de 1848<sup>16</sup>, l'instruction aux recenseurs<sup>17</sup>, qui évoque trente groupes d'industries, contre dix dans l'enquête finalement publiée, paraît

répondre à la volonté de recenser trop plutôt que pas assez, d'inclure provisoirement des activités situées aux frontières de l'industrie pour statuer ensuite (les recenseurs sont des employés non spécialisés, c'est à la Chambre que se réalise le codage).

C'est donc le raisonnement par analogie, l'importance accordée à des liens très divers entre activités, qui est à la fois le fondement du raisonnement et la cause des difficultés rencontrées. On retrouve là un trait important de la vision des économistes de l'époque, à la fois fascinés par la division du travail et enclins à souligner l'unité fondamentale des activités économiques. En témoigne notamment l'article "industrie" du *Dictionnaire de l'économie politique*<sup>18</sup>, qui, loin de limiter le terme aux manufactures, voudrait l'appliquer à "l'ensemble des travaux humains" et insiste sur l'"analogie" de ces travaux. L'enjeu est de définir de façon extensive le champ de l'économie politique, science de l'industrie. La division du travail, décrite comme la clé du progrès, est censée conserver une liaison entre toutes les branches : "L'industrie est une", "toutes ses parties se tiennent", dit l'auteur en citant Jean-Baptiste Say. Restant à un grand niveau de généralité, cet article ignore totalement la question de la frontière entre arts et métiers et manufactures : s'il y a dans ces réflexions une matrice générale influençant Horace Say, c'est d'ailleurs, en particulier de la spécificité du terrain parisien et de ses objectifs politiques, que proviennent ses choix effectifs.

La limitation de l'enquête à Paris explique la non-prise en compte de l'agriculture, mais aussi, selon Say, du commerce, qui, dans la capitale, serait impossible à définir localement, car indissolublement lié au "commerce général du pays"<sup>19</sup>. Charles Dupin ayant, au nom de l'Académie des sciences, regretté cette lacune, Say invoque un autre argument : le statut à part des employés de commerce, ne correspondant pas au type de questions posées par l'enquête. Il souligne ainsi implicitement que l'enquête de 1848 est, peut-être avant tout, une enquête sur le travail ouvrier, ce qui a certainement influencé sa définition de l'industrie. C'est flagrant dans le chapitre X (alimentation) : l'inclusion de certaines activités liées au commerce y est justifiée par la volonté de ne pas exclure d'ouvriers, l'"ouvrier" étant alors implicitement caractérisé par des fonctions de manutention et par l'existence d'un apprentissage. C'est sans doute la même idée qui justifie l'inclusion (sans commentaire) des blanchisseuses dans le groupe du vêtement (chapitre XIII). En revanche, les chiffonniers, qui auraient fourni un gros contingent d'ouvriers à la papeterie (chapitre XXII), sont exclus en vertu de leur mode de vie particulier, qui n'en ferait pas de vrais ouvriers. Ce que l'on cherche finalement, peut-être avant tout, en enquêtant sur l'industrie, c'est donc une sorte d'idéal-type de l'ouvrier.

Ainsi, si la définition de l'industrie adoptée par l'enquête est marquée par une volonté de scientificité, si ses liens avec le discours dominant des économistes sont manifestes, elle renvoie surtout au problème central de la définition du patron et de celle de l'ouvrier.

### **III- Qu'est-ce qu'un patron, qu'est-ce qu'un ouvrier ?**

Soulignons d'abord une évidence. Même si l'économiste Joseph Garnier, exprimant sa méfiance envers les statistiques étatiques, loue le travail de la Chambre pour son indépendance, affirmant que le choix du dénombrement et non d'un recours à des informateurs est un gage d'objectivité, la Chambre n'a, tout à fait délibérément, interrogé que des entrepreneurs, y compris sur les conditions de vie de leurs ouvriers. Même si les questions sont fermées et appellent des réponses qui se veulent objectives, c'est bien le point de vue d'une partie qui est retenu.

Autre évidence, encore plus occultée par la longue introduction de l'enquête : l'assimilation quasi complète opérée entre entreprise et entrepreneur. Si le cas des entrepreneurs impliqués dans plusieurs "industries" est dûment pris en considération, permettant de donner sans double compte un nombre d'entrepreneurs total et des nombres sectoriels, le problème de la limitation spatiale de l'enquête met bien en évidence l'ambiguïté de la définition des unités à

recenser. Implicitement, c'est l'entrepreneur travaillant à son domicile qui est avant tout envisagé, et, en tout cas, celui qui habite et travaille à Paris. Les entreprises *extra muros* d'entrepreneurs parisiens sont exclues du recensement et le cas inverse n'est pas imaginé. C'est là un premier indice du fait que la Chambre s'intéresse moins aux manufactures qu'à " la fabrique de Paris ".

En effet, c'est dès le deuxième paragraphe de l'enquête que " la division des occupations et le fractionnement des entreprises " sont données comme deux caractéristiques liées (mais pas forcément positives) de l'industrie parisienne. Say s'inquiète ainsi de ce que la spécialisation puisse inciter les ouvriers à prendre leur indépendance, à devenir sous-entrepreneurs. En fait, ce qui est glorifié, c'est un certain modèle de la fabrique de Paris, celui d'un atelier aux ouvriers instruits, peu nombreux, passés par un apprentissage, stables et touchant de bons salaires. Si le détail de nombreux commentaires laisse affleurer l'énorme importance réelle des formes complexes de sous-traitance, l'enquête, par son dispositif statistique même, qui tend à figer une certaine image de l'entrepreneur et de l'ouvrier, minimise cet aspect ; en même temps, par sa définition extensive de l'entrepreneur, elle noie dans la masse les manufactures et avec elles le modèle de lutte des classes.

### *L'entrepreneur*

Du côté des " entrepreneurs ", les instructions aux recenseurs prévoyaient quatre catégories : fabricant à son compte ; à façon avec des ouvriers ; à façon, seul, pour une clientèle bourgeoise ; à façon, seul, avec plusieurs employeurs<sup>20</sup>. C'est dire que l'ouvrier en chambre (autre nom du façonnier, ou encore du sous-traitant) travaillant pour un seul employeur était considéré comme un ouvrier de ce dernier. Ce classement complexe devrait avoir des conséquences importantes sur les résultats agrégés de l'enquête, notamment parce que " l'importance des affaires " des façonniers est recensée en fonction de la valeur ajoutée, alors que, pour la plupart des autres entrepreneurs, c'est le chiffre d'affaires qui est compté. Pourtant, l'enquête publiée oublie ces raffinements des bulletins pour rabattre tous les " entrepreneurs " ou " industriels " sur le cas de l'indépendant, travaillant ou non lui-même de ses mains. Aucun tableau ne distingue finalement les façonniers et c'est seulement de façon qualitative qu'est de temps en temps pointée la question des sous-entrepreneurs. Cela donne évidemment une vision biaisée des nombres totaux d'entrepreneurs et d'ouvriers. Au rebours de la complexité de la sous-traitance se dégage l'image d'un peuple de petits producteurs indépendants, assistés ou non de quelques ouvriers permanents.

Cette image d'Épinal est si forte que Say affirme, pour défendre sa méthode, que " par le recensement individuel de tous les entrepreneurs d'industrie, on était certain d'arriver au dénombrement exact de tous les ouvriers qu'ils emploient "<sup>21</sup>. C'est faire fi de la complexité réelle de la notion d'emploi<sup>22</sup>, particulièrement à Paris : des allusions récurrentes de l'enquête même au marchandage montrent que l'image du recensé-type comme industriel capable de définir et de dénombrer l'ensemble de ses ouvriers n'est pas réaliste, en particulier dans des secteurs comme le bâtiment. Il est permis de penser que cette simplification relève autant d'un choix politique que d'un problème méthodologique.

Lors de la nouvelle enquête de la Chambre en 1860<sup>23</sup>, sans que ce changement soit commenté, l'on passe de quatre à deux catégories d'entrepreneurs ( " fabricant ou entrepreneur " vs. " sous-entrepreneur ou façonnier " ), incluant cette fois tous les ouvriers en chambre. Il y a là une explication partielle mais simple de l'envolée du nombre d'entrepreneurs constatée lors de cette nouvelle enquête et traitée dans son texte comme l'indice d'un mouvement réel de fractionnement des entreprises. En effet, seulement 7 % des établissements recensés ont alors plus de 10 ouvriers (11 % en 1848) ; 61 % des entrepreneurs travaillent seuls ou avec un ouvrier (50 % en 1848). Or ces chiffres sont commentés dans la perspective du modèle de

l'atelier, sans envisager les ambiguïtés de la définition de l'entrepreneur. Ce n'est que par raccroc qu'au détour d'un tableau, les auteurs se sentent obligés d'ajouter à l'un des totaux concernant les ouvriers " les patrons travaillant seuls, qui figurent dans l'enquête comme industriels ". Alors même que l'exigence méthodologique et la finesse des définitions, sur d'autres points comme le classement en groupes d'industries, sont incontestables, cette attitude plus désinvolte est l'indice d'une volonté de promouvoir un certain type de fonctionnement économique et de relation d'emploi.

En contrepartie, de façon plus immédiatement évidente, cette vision de l'économie parisienne minimise aussi le poids des manufactures : ainsi, le groupe des " industries chimiques et céramiques " défini par la Chambre, qui peut pourtant paraître large et hétérogène par comparaison avec les classifications d'expositions (cf. annexes), est décrit comme " le moins important de tous " dans les résultats généraux de l'enquête de 1848, car il compte peu d'établissements.

### *L'ouvrier*

Outre le cas ambigu des sous-traitants, la catégorie des ouvriers apparaît soumise à un regard normatif de la Chambre : Horace Say crée au fil du texte des sous-catégories pour soutenir l'image d'ouvriers n'ayant pas à se plaindre de leur sort.

Rappelons tout d'abord que le choix a été fait de définir les industries à partir de l'activité de l'entrepreneur ou de l'entreprise (ambiguïté non levée) et non des professions des ouvriers. Néanmoins, sur les bulletins d'enquête, des précisions ont été demandées – ce qui n'est pas le cas dans les enquêtes de la SGF : cela pointe un souci particulier de la Chambre. Ces bulletins demandent surtout, outre sa spécialité, de préciser si l'ouvrier travaille à l'atelier, en ville (maçons...) ou en chambre.

Or, parallèlement, des débats importants ont eu lieu au sein de la Chambre à propos de la présentation des données sur les salaires. Devant un premier brouillon d'Horace Say utilisant des moyennes, d'autres membres s'étaient élevés contre cette méthode, affirmant " qu'en statistique rien n'est plus dangereux que les moyennes " ; " Ils voudraient qu'au lieu d'une moyenne mathématique de salaires dans une industrie, on établît ce qui peut s'appeler *la journée commune*, celle du plus grand nombre, et qu'on laissât en dehors, tout en les déclarant et en les motivant, les salaires extrêmement bas et ceux très élevés. " <sup>24</sup> Finalement, l'enquête recourt à différentes formes de moyennes (générales ou excluant les hauts et bas salaires) et multiplie effectivement les mentions de cas particuliers et les définitions restrictives <sup>25</sup>. Cet aspect de l'enquête est d'ailleurs bien reçu : dans son rapport, Charles Dupin reprend et accentue même ces distinctions, évoquant " les ouvriers proprement dits, les vrais artisans de la catégorie intermédiaire ".

Parmi ces catégorisations *ad hoc* opérées par la Chambre, on peut évoquer la partition des ouvrières réalisée au chapitre VI entre blanchisseuses, ouvrières de fabriques et femmes réalisant des travaux d'aiguille : classification qui ne recoupe pas la répartition des industries en " groupes " et permet de valoriser la deuxième catégorie. Il en va de même lorsque, à propos des hommes (chapitre VIII), sont distingués travailleurs en chantiers (soumis au marchandage) ; travailleurs en usines, manufactures, grands ateliers ; " fabrique de Paris proprement dite, travaillant dans de petits ateliers " ; et enfin ouvriers à l'aiguille, travaillant le plus souvent " en chambre " (petits sous-traitants). Le deuxième cas correspond au modèle du rapport ouvrier-patron, le troisième à ce que la Chambre semble promouvoir ; les deux autres, en revanche, sont oubliés dans les commentaires des résultats agrégés que l'enquête met en avant.

### *Et le patron ?*

Ainsi, malgré les difficultés statistiques que cela entraîne, la Chambre de commerce de Paris s'attache à une définition bien particulière de l'entrepreneur, de l'ouvrier et de l'entreprise, qui permet de mettre en valeur un monde de petits ateliers gérés de façon familiale, plutôt que d'insister sur la place des grandes usines ou de la sous-traitance. Malgré une unique mention de l'entrepreneur comme capitaliste<sup>26</sup>, l'enquête s'en tient pour l'essentiel à le caractériser comme celui qui vend ce qu'il produit – même pas comme un employeur. L'une des seules critiques négatives de l'ouvrage pointe bien cette lacune : son auteur, André Cochut, qui n'a pourtant rien de socialiste, conteste le décompte des entrepreneurs. Pour lui, “ ce qui constitue le patronat, c'est le maniement d'un certain capital qu'on fait valoir en spéculant sur la main-d'oeuvre d'autrui ”, définition qui ramènerait les 65 000 “ entrepreneurs ” de l'enquête à 40 000 patrons<sup>27</sup>. En fait, le terme de “ patron ” lui-même est peu présent dans l'enquête et n'y est pas défini. Il est employé principalement, en 1860 comme en 1848, comme synonyme d'entrepreneur dans les chapitres concernant les rapports avec les ouvriers : apprentissage, logement... Il n'est pas innocent que la Chambre choisisse plutôt de mettre en avant la notion d'“ entrepreneur ”, tant le mot de patron paraît alors lié aux manufactures et à la lutte des classes.

En effet, en 1848, ce terme récent de “ patron ” est refusé par une bonne partie des intéressés. Sa première occurrence dans un texte officiel date de la loi du 27 mai 1848 sur les prud'hommes instaurant le paritarisme, qui avalise une vision du travail industriel comme mettant en relation, et potentiellement en opposition, des patrons et ouvriers. Le projet de loi sur les retraites débattu en 1849 fait jouer les mêmes ressorts, avec la question des cotisations patronales, obligatoires ou non. À la Chambre de commerce de Paris, des membres affirment alors que : “ Qui dit patron ne dit pas nécessairement un grand manufacturier placé si haut au-dessus des hommes qu'il emploie. ” Ils évoquent aussi “ Paris, où l'industriel n'a vraiment pas d'ouvriers qu'il puisse appeler les siens ”<sup>28</sup>. Cet aveu contredit les proclamations optimistes d'Horace Say en matière de dénombrement des ouvriers et met en évidence la position difficile de la Chambre. En effet, tout en voulant pointer une réalité alternative à celle de la grande usine, Horace Say et, manifestement, ses collègues qui contrôlent de près son travail, ne veulent pas pour autant décrire précisément dans l'enquête la réalité des contrats complexes sur lesquels se fonde le fonctionnement de la fabrique de Paris. Ils souhaitent simplement montrer une relation employeur-employé apaisée et à échelle humaine. D'où un ensemble de choix pour que se dégage l'image dominante de l'atelier, plutôt que de la manufacture ou de la sous-traitance.

L'objectif de la Chambre, mal à l'aise avec les définitions conflictuelles du salariat, est donc bien, comme l'avait pointé Joan Scott, de décrire le monde du travail comme un “ monde d'entrepreneurs ” plutôt que comme un monde de patrons. C'est aussi un monde d'ouvriers qui, tout instruits et bien payés qu'ils soient, feraient mieux, selon Horace Say, de conserver leur place plutôt que de se mettre à leur compte. L'image de l'atelier qui est ainsi promue renvoie aux corporations d'Ancien Régime, ou plutôt à leur image mythique telle qu'elle peut exister en 1848. Or la Chambre de commerce de Paris a justement construit sa légitimité contre ce modèle corporatif dans les années 1800-1825 ; cette position est en train d'évoluer : depuis les années 1840, elle accueille avec moins de défiance les organisations spontanées de branches<sup>29</sup>. Le fait que l'enquête ait lieu dans une période charnière pour cette histoire des corporations, puis des syndicats, incite à se pencher sur les divisions opérées par la Chambre à l'intérieur de l'industrie : sur leur échelle, sur leurs ressorts et sur leurs rapports avec d'autres classifications dues ou non aux intéressés.

#### **IV- “ Industries ” et “ groupes d'industries ” dans l'enquête de 1848**

L'enquête de 1848 propose deux échelles de découpage au sein de l'industrie parisienne : elle présente 325 industries qui " ont ensuite été classées d'après les analogies que les unes et les autres ont entre elles, en treize groupes. "30 Chaque groupe comprend entre 7 et 36 industries. Cette classification se veut non pas parfaite, mais précise et rationalisée : un chapitre entier s'intitule " classification des bulletins par industrie, et réunion des industries par groupe ". Pourtant, bien des éléments de ces opérations restent implicites.

### *Des groupes*

Voici les principes généraux que revendique Horace Say :

" Des travaux différents se trouvent quelquefois liés par des rapports commerciaux et industriels qu'il convenait de respecter ; d'un autre côté, la division des occupations est poussée si loin dans une grande ville, que la fabrication des parties accessoires d'un même produit peut constituer, en réalité, autant d'industries séparées. Chaque fois qu'il y a eu lieu de prendre un parti relativement à l'ouverture d'un tableau spécial pour une industrie, comme aussi lorsqu'il s'est agi ensuite de classer les industries par groupe, deux considérations générales ont servi de points de départ : la première a été qu'il convenait de considérer les produits à raison de leur destination, plutôt qu'à raison des matières employées à la fabrication ; la seconde, qu'il fallait prendre en considération la nature de la production de l'entrepreneur d'industrie et non la nature des travaux spéciaux des ouvriers qu'il emploie. "31

Reprenant les grandes idées évoquées plus haut sur l'unité de l'industrie, l'auteur pointe donc deux refus : celui de la prise en compte de la profession des ouvriers et celui d'une classification physiocratique. Ce dernier choix, celui de classifications fondées sur l'origine des matières premières (animales, végétales ou minérales), a été celui de Tolosan dans les années 1780 et de Chaptal dans les années 1800<sup>32</sup>. Il a été repris par la première enquête de la SGF, avec un découpage s'attachant d'abord à la matière première, puis, aux niveaux inférieurs, au processus technique, puis au produit<sup>33</sup>. Par comparaison, la statistique de la Chambre est donc globalement orientée vers la consommation (ou le commerce) plutôt que vers la production.

Mais après avoir posé des principes généraux, Say évoque surtout des exemples, des exceptions pour lesquelles il a employé d'autres principes de classification. Ainsi : " exceptionnellement, toutefois, et pour respecter les habitudes commerciales et industrielles, la nature du travail, lorsqu'elle devenait spéciale à un grand nombre d'entrepreneurs, a été à son tour, pourtant, une cause déterminante de classification : il y a eu ainsi l'industrie des fondeurs de métaux, l'industrie des tourneurs de métaux, bien qu'ils concourent à la fabrication d'un grand nombre de produits divers et qu'ils n'aient de commun entre eux que la nature de leur travail. "34 C'est donc ici quelque chose de l'ordre du procédé technique ou de la compétence individuelle qui est invoqué ; mais il serait impossible de le comprendre uniquement à travers la première partie de la phrase. Tout un vocabulaire est en effet à inventer pour parler de ces problèmes de classification et l'enquête reste ici dans le flou : la notion de " nature de leur travail " est reprise dans d'autres paragraphes sous d'autres dénominations, telles que " profession ". Plus généralement, Say parle indifféremment de branche, de profession, de nature d'industrie, de branche du travail, d'industrie, de branche de la production, de branche d'industrie...

Une fois évitée cette chausse-trape – toutefois révélatrice – du vocabulaire, force est de constater que, si Say vantait devant la Chambre de commerce de Paris la " facilité des recherches guidées par la classification et par l'analogie "35, le chemin qui le mène de l'analogie à la classification n'est plus toujours évident pour un lecteur d'aujourd'hui. En effet, la volonté de respecter des rapports réels entre activités amène à amender les critères



généraux posés en introduction. Ainsi, si une classification suivant les besoins humains (alimentation, logement, vêtement, ameublement) est adoptée pour créer les quatre premiers “ groupes ” de l’enquête, elle ne paraît pas permettre une partition générale. D’autres groupes sont assez clairement définis par l’usage de leurs produits, mais ils viennent plus loin dans l’enquête, car il s’agit sans doute dans l’esprit de l’auteur de besoins moins prioritaires : carrosserie (produits pour chevaux) et imprimerie-librairie (activités intellectuelles). D’autres sont définis à partir de la matière première, mais de façon résiduelle : les métaux et la boissellerie regroupent seulement les produits n’entrant pas dans les quatre premiers groupes. Il y a là une logique hiérarchique rapidement mentionnée p. 31 de l’enquête : après avoir évoqué les industries qui concourent directement à la satisfaction des besoins humains, on cite celles qui leur fournissent des produits intermédiaires (fils et tissus, métaux). Les articles de Paris, également définis de façon résiduelle, apparaissent en fin d’énumération, peut-être parce qu’ils concourent à des besoins considérés comme superflus et bien qu’ils soient fortement mis en évidence dans le texte de l’enquête, comme symbole du fonctionnement de la fabrique de Paris, familial mais non archaïque (flexible, capable de s’adapter aux modes...).

### *Des industries*

Si le regroupement des industries n’obéit pas à des critères aussi systématiques que le voudrait Say, on peut donc comprendre certains de ses ressorts. Mais qu’en est-il de la définition des “ industries ” elles-mêmes ? Il ne s’agit pas en réalité d’atomes de la classification, puisque plusieurs industries sont elles-mêmes découpées en “ branches ” par un affinement de la définition de leurs produits : on trouve 345 tableaux pour 325 industries. L’indication de ce raffinement est l’occasion, pour Horace Say, d’avouer que même ce degré fin de nomenclature ne va pas de soi : “ Pour consacrer un tableau à chaque industrie, il fallait commencer par se mettre d’accord sur ce qu’on entendrait par une industrie distincte ; de sérieuses difficultés se sont présentées à cet égard, et il est facile de le comprendre, quand on songe au partage infini des occupations dans une grande ville comme Paris, où le travail est souvent entrepris par des sous-entrepreneurs et s’exécute même dans la famille. Dans beaucoup de cas il a paru nécessaire de partager une grande industrie en plusieurs branches, à raison de la destination des produits et du travail tout spécial auquel se livrent ceux qui s’en occupent. ”<sup>36</sup>

Malgré cet aveu, la définition du périmètre de chaque industrie paraît pour l’essentiel, si l’on observe le texte et les procédures de l’enquête, relever du sens commun. En effet, si les groupes sont construits *a posteriori* pour la composition de tableaux et l’écriture des commentaires, les “ industries ” sont censées découler des déclarations des intéressés. En réalité, les choses sont un peu plus complexes, puisque les bulletins de recensement proposaient deux degrés de précision :

- la “ profession ”, où l’on demandait une “ note indicative de la nature générale de l’industrie ” et l’indication du statut de l’entrepreneur (à son compte ou non).
- la “ nature de l’industrie ”, désignant “ le travail spécial du recensé ” et/ou “ les produits ”<sup>37</sup>.

Ces deux rubriques mélangent donc plusieurs notions que l’on préférerait aujourd’hui distinguer (profession, produit fabriqué...) ; mais la latitude laissée aux recenseurs et aux recensés sur ce point laisse penser qu’il s’agit en revanche de catégories partagées par tous, du niveau habituel que les industriels utiliseraient pour définir leurs activités. Ce niveau du sens commun est donc très fin : il y a d’ailleurs plus d’“ industries ” qu’attendu, puisque l’instruction aux recenseurs, composée au début de l’enquête, n’en prévoyait que 160. C’est pourquoi Horace Say, travaillant apparemment seul, a progressivement constitué des

groupes<sup>38</sup>. Dans l'introduction de l'enquête, évoquant des tentatives statistiques précédentes, en particulier celles lancées par le préfet de la Seine Chabrol, il regrette en effet que ces travaux, pour s'être concentrés sur des industries trop spécifiques, n'aient pas pu prendre en compte l'ensemble de l'industrie parisienne : c'est à sa volonté d'en donner une image globale, chiffrée de façon agrégée, avec des tableaux croisés, que répond sa classification s'éloignant des catégories indigènes – malgré sa volonté de respecter dans une certaine mesure les liens réels entre industries.

Aussi cette dimension classificatoire du travail de la Chambre apparaît-elle comme très nouvelle, liée à la présentation matérielle adoptée pour l'enquête de 1848. Pour prendre la mesure de cette nouveauté, il peut être intéressant de revenir sur les précédents que constituent les rapports de l'institution sur la situation de l'industrie parisienne ainsi que sur l'absence d'un modèle cohérent construit par les intéressés (ni à l'échelle des groupes ni, en réalité, à celle des industries), à cette période où les corporations ne sont plus légitimes.

## **V- La Chambre de commerce à l'ère pré-statistique : esquiver les questions de classification**

Si les Chambres de commerce ont été rétablies, c'était en grande partie dans l'espoir de créer, pour le gouvernement, des sources d'informations fiables sur l'économie. *A priori* plus anodine que l'idée d'une représentation d'intérêts particuliers, cette fonction s'est avérée problématique. Difficile à mettre en œuvre, elle offre en même temps un grand pouvoir potentiel aux Chambres de commerce, laissées libres de choisir leurs sources et leur manière de présenter les résultats. Celle de Paris a longtemps opté pour une alternance d'abstention et de présentation de rapports très partiels et peu chiffrés, mais qui, en l'absence d'autre source, lui donnaient un pouvoir d'influence certain. Cette manière de faire n'incite pas à fixer des nomenclatures *a priori*, exhaustives et hiérarchisées : conserver un certain flou peut être avantageux. En outre, les membres n'ont alors pour ressource que de fournir des informations connues d'eux-mêmes ou de passer par leurs proches. Or il apparaît impossible que quinze membres choisis par cooptation connaissent de façon homogène l'ensemble des spécialités de l'industrie parisienne.

Ainsi, face aux demandes régulières du gouvernement à partir de 1805, qui concernent des statistiques mensuelles ou même hebdomadaires couvrant production, vente, travail, taux d'intérêt, prix, débouchés..., la Chambre se contente, jusqu'au début des années 1830, d'envoyer sporadiquement une dizaine de textes au total, qui, bien qu'ils ne contiennent quasiment aucun chiffre et en particulier aucune information précise sur la situation des ouvriers, sont souvent bien reçus<sup>39</sup>. Ce sont plutôt des plaidoyers de politique économique en même temps que des compilations d'impressions des membres, centrées sur leurs activités personnelles. Ainsi, le 17 juillet 1822, la Chambre fournit une de ses rares statistiques chiffrées, sur “ la fabrication des tissus de châles en laine et cachemire, soie et bourre de soie et gaze ”, à Paris et en Picardie<sup>40</sup>. Ce que le préfet Chabrol lui avait demandé, c'était pourtant une statistique des tissus (en général) à Paris. L'expérience personnelle des membres prévaut donc sur toute définition *a priori* du terrain à étudier.

Au début des années 1830, cette situation se modifie, dans un contexte de timide reconnaissance de spécificités sectorielles ou professionnelles par la Chambre. Contestée pour son manque de représentativité à la fin des années 1820 et face à la nécessité de recourir à des experts de chaque profession pour traiter certains dossiers, elle admet désormais que l'on peut distinguer des secteurs aux intérêts contradictoires dans l'économie parisienne – discours auparavant tabou. C'est dans ce contexte que les membres expriment la volonté de “ créer pour chaque branche et de concert avec elle un système particulier d'information ”<sup>41</sup>. Ce sont les négociants et fabricants “ les plus instruits ” de chaque branche qui sont interrogés tous les

six mois pour répondre aux questions du gouvernement sur la conjoncture. Cette consultation est relativement formalisée : en particulier, une grille de branches pré-établie est remplie par des noms d'informateurs<sup>42</sup>.

En une dizaine de pages chacun, les rapports de la Chambre abordent alors, après quelques considérations générales, une vingtaine de "branches", énumérées sans regroupement ni ordre analogique bien visible (cf. annexe). Elles sont l'objet d'indications en termes de hausses ou de baisses (des ventes, parfois des salaires) et non en volume : la Chambre se reconnaît en particulier incapable de donner des informations sur les effectifs d'ouvriers. Ce choix d'une information conjoncturelle, bien différent d'un dénombrement, évite aussi d'avoir à produire une classification précise, homogène et exhaustive.

Ce découpage en branches peut nous surprendre en ce que certains secteurs apparaissent bien plus vastes que d'autres ("bronze pour pendules" vs. "produits chimiques", par exemple : on retrouve, si l'on se réfère aux catégories de 1848, aussi bien l'échelle de l'"industrie" que celle du "groupe") et en ce qu'il ne paraît pas correspondre à un périmètre clair de l'industrie. En réalité, la notion de branche n'a pas été définie par la Chambre, et il apparaît là que les catégories indigènes couvrent des échelles diverses – sans doute parce que les informateurs de la Chambre relèvent rarement des secteurs les plus modernes, encore vus comme une masse plutôt indistincte. Fonderie et mécanique n'apparaissent ainsi que lors de la troisième enquête. Les lacunes des listes se situent aussi du côté de l'alimentation et des vêtements ne relevant pas du luxe, qui ne fournissent à peu près aucun notable aux institutions du commerce : ils sont au contraire parmi les premiers groupes cités en 1848, le dénombrement rendant impossible de les ignorer. On peut enfin noter que si bâtiment, fers et fonte sont placés en tête de l'enquête de juin 1833, c'est, indique le rapport, pour souligner que, contrairement aux autres secteurs, ils ne font pas partie de la "fabrique de Paris". Alors même qu'il est indiqué que le bâtiment est l'industrie qui emploie le plus d'ouvriers, il est vu comme extérieur au système de production local, axé sur les articles qui s'exportent et se fabriquent dans de petits établissements.

Cela dit, dans la plupart des cas, la finesse du découpage retenu renvoie à ce que nous appellerions aujourd'hui un métier, plutôt qu'un secteur ou une branche. La Chambre de commerce, en recourant à des informateurs, se condamne à user de ces catégories au parfum corporatif, qui identifient implicitement l'entreprise à l'entrepreneur exerçant lui-même un métier bien particulier et paraissent alors représenter le sens commun dans ce milieu. C'est le passage au dénombrement, en 1848, qui explique le changement complet de type de classification. Ce passage est en partie autorisé par la forte augmentation du budget de la Chambre dans les années 1840. Mais cela n'explique pas tout : en effet, entre 1834 et 1847, l'institution a totalement interrompu ses efforts statistiques. Ce renoncement apparaît surtout déterminé par les enjeux nouveaux liés à la publicité possible de chiffres dont la presse est devenue friande : l'institution, discrète depuis ses origines, renâcle à prêter le flanc à de telles exploitations de ses travaux<sup>43</sup>. Il faut une crise politique pour changer la donne : en 1848, c'est précisément cette publicité qui est recherchée par la Chambre, qui recherche des armes nouvelles après le choc de la révolution. Cela implique des méthodes d'enquête différentes, propres à garantir une aura scientifique au texte de la Chambre et donc à le crédibiliser au-delà d'un cercle étroit de notables. C'est donc hors de la Chambre qu'Horace Say a dû aller chercher des inspirations pour classer plus de 300 industries en une douzaine de groupes. Avant d'évoquer son modèle probable, celui des expositions de l'industrie, il faut compléter le constat d'une absence de modèles issus de la pratique, en soulignant le lien entre absence d'organisations professionnelles officiellement autorisées et difficulté à penser une classification de l'industrie.

## **VI- Un chaînon manquant, des corporations aux classifications professionnelles**

La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est le théâtre de controverses sur un éventuel rétablissement des corporations qui touchent à de nombreux enjeux à la fois politiques, économiques et sociaux, sans aboutir à des réalisations concrètes, du moins de la part de l'État<sup>44</sup>. Deux des points d'achoppement des partisans des corporations intéressent l'histoire racontée ici. D'une part, une question est rarement abordée de front : celle du point d'application de ces corporations. Devraient-elles se limiter aux arts et métiers, restant au plus près du modèle de l'Ancien Régime, ou bien toucher les manufactures ? On sent bien que la seconde option implique des innovations radicales ; pourtant, lorsque les corporations apparaissent comme une réponse possible à la question sociale, c'est elle qui est implicitement envisagée. Il apparaît donc impossible de simplement décalquer les classifications anciennes, d'ailleurs déjà bouleversées après 1776<sup>45</sup>. Plus globalement, même pour l'artisanat, les évolutions techniques ne permettent pas une simple restauration. L'État s'affronte ainsi à la difficulté de décréter une classification (en l'occurrence un regroupement) des professions pour les organiser, les catégories des intéressés apparaissant trop détaillées et hétérogènes. Lorsque ce sont les branches qui s'organisent spontanément, ce n'est bien sûr pas de façon égale et exhaustive : d'où l'absence d'un modèle de classification générale étatique ou endogène, qui complique la tâche d'Horace Say. Revenir sur deux grandes étapes de ces débats, touchant à l'instauration des prud'hommes en France, puis à Paris, permet de prendre la mesure de ce problème.

En 1806-1810, il est question de rétablir un système homogène d'inspiration corporative, en réformant des institutions récemment créées : Chambres consultatives d'arts et métiers (ou "d'arts et manufactures", l'emploi indifférent des deux expressions marquant une première ambiguïté) ou conseils de prud'hommes. C'est essentiellement au Conseil d'État qu'a lieu le débat. La réforme achoppe, non seulement sur une opposition de principe, mais sur deux problèmes concrets : le financement et la classification des industries. En effet, les préfets, interrogés sur les créations possibles, énumèrent des dizaines de branches, sans qu'une grille nationale puisse se dégager.

Les termes de ces débats montrent à quel point le problème est nouveau. La plasticité du vocabulaire employé pour désigner des catégories d'industries est immense : les organes à créer devraient avoir "pour objet exclusif un genre spécial et déterminé de fabrication" et seraient alors appelés "chambres consultatives de telle ou telle espèce de fabriques"<sup>46</sup> ; les termes de "genres de fabrication" et de "branches d'industrie" sont le plus souvent employés, mais il est aussi question de la volonté que "chaque genre de manufacture ait des organes qui représentassent les besoins des diverses parties de l'industrie nationale"<sup>47</sup>. Un autre rapporteur parle, comme des synonymes, de chambres particulières "de telle fabrique, ou telle profession"<sup>48</sup>. Le ministre Champagny évoque de façon interchangeable "genre", "espèce", "classe de manufacturiers", "classe de fabricants", "les manufacturiers livrés à la même branche de travaux", ou encore "l'intérêt commun des fabricants attachés à une même profession"<sup>49</sup>. Enfin, pour son successeur Montalivet, y compris dans un projet de décret, les "chambres de telle fabrique ou tel genre d'industrie seront composées d'hommes exerçant la même profession"<sup>50</sup>. Retenons de cette confusion de vocabulaire l'indistinction entre spécialité de l'entreprise et profession, héritée de l'idiome corporatif et qui paraît en grande partie subsister jusqu'à l'enquête de 1848 de la Chambre de commerce.

Au-delà même de cette confusion, si l'on veut des organes "uniquement composés de fabricants exerçant soit le même genre d'industrie, soit des genres d'industries analogues", comme l'indiquent plusieurs projets successifs de décrets, il faut définir cette analogie. Le fait que la suite de la phrase, "avec emploi des mêmes matières premières"<sup>51</sup>, explicitant ce point, ait disparu au fil des projets, indique bien que le problème n'est pas si simple. Cette inadéquation du critère de la matière première, si l'on veut définir une certaine communauté

d'intérêts, est soulignée à la même époque par les violents débats qui opposent filateurs et tisseurs de coton<sup>52</sup>. S'ajoutant à la difficulté de placer une frontière entre manufactures et arts et métiers, ce problème de classification n'est pas pour rien dans l'échec d'un projet étatique d'inspiration corporative.

La question des corporations proprement dite est par la suite abandonnée au plus haut niveau de l'État (les formes de rétablissements sont locales et officieuses) et les conseils de prud'hommes se voient donner un horizon local plutôt que de spécialité. Après des décennies de refus justifiés par la diversité de l'industrie parisienne, qui interdirait de trouver un juge expert pour chaque profession, la Chambre de commerce de Paris, face à l'acuité croissante de la question sociale, réclame l'établissement de tels conseils dans la capitale à partir de 1837. Quatre sont créés : métaux, mis en place de façon expérimentale en 1845, produits chimiques, tissus et industries diverses, qui suivent à la fin de 1847. Il s'agit bien là d'une partition possible de l'industrie parisienne, qui paraît, sur le papier, faire la part belle aux manufactures. La réalité est toutefois plus complexe, puisque l'artisanat domine en réalité les sièges, qui sont répartis par profession à l'intérieur de chaque conseil. Mais certains trouvent encore cet éclatement insuffisant. C'est le cas du journal socialiste chrétien *L'Atelier*, favorable à des formes corporatives, qui affirme qu'“ il y a 61 à parier contre 1 [...] que les juges [...] n'y entendront rien, n'étant pas du métier ”<sup>53</sup> : résultat d'un calcul fondé sur l'existence supposée de 500 professions à Paris, définies par des savoirs bien particuliers. Le conflit lié à la finesse des découpages souhaités par les intéressés, fondés sur des communautés de savoirs, face aux regroupements prônés par l'administration, se renouvelle donc sans trouver plus de solution que sous l'Empire. Notons aussi que le nombre de professions avancé par *L'Atelier*, tout en dépassant celui fourni par la Chambre en 1848, reste dans le même ordre de grandeur, ce qui confirme l'idée qu'un certain vécu des acteurs se joue à cette échelle très fine, peu pratique pour l'administration comme pour les statistiques.

C'est très probablement le même problème qui se pose pour l'enquête de l'Assemblée nationale sur le travail agricole et industriel, lancée à peu près en même temps que celle de la Chambre de commerce de Paris, cette dernière se posant clairement comme sa concurrente. Loin de recourir à un dénombrement se disant objectif, l'enquête de l'Assemblée prétend faire interroger par les juges de paix, sur des questions à la fois statistiques et de fond, dans “ chaque spécialité ”, un “ délégué ouvrier ” et un “ délégué patron ” : selon l'article 3 du décret du 25 mai 1848, “ les patrons et les ouvriers s'entendront, chacun en ce qui les concernera, pour faire dans chaque profession, soit par la voie du vote, soit de toute autre manière, la désignation des délégués ”. Non seulement cette procédure, mais aussi les définitions des spécialités, des patrons et des ouvriers sont donc laissées à l'appréciation des intéressés. Cette démarche aux buts bien différents de ceux de la Chambre de commerce, qui vise au moins autant à construire un dialogue social qu'à obtenir des statistiques, rencontre en général peu de succès dans les départements industriels ; à Paris, l'enquête est ajournée définitivement dès le 16 août 1848<sup>54</sup>.

Alors que l'organisation professionnelle est à réinventer, c'est donc seulement du côté de savoirs plus extérieurs, ceux des savants (économistes, administrateurs, en tout cas publicistes) intéressés par l'industrie, qu'Horace Say peut rechercher un modèle de classification exhaustive et hiérarchisée.

## **VII- Des expositions de l'industrie à la statistique de l'industrie**

Les critères de regroupement des industries mis en avant par Say rappellent en effet assez nettement ceux qui furent adoptés petit à petit par les rapporteurs des expositions de l'industrie française et par les autres auteurs d'ouvrages sur ces expositions, confrontés à la nécessité de classer des produits ou des entreprises dont émanaient ces produits (cf. annexe)<sup>55</sup>.

L'idée générale d'une classification selon les besoins humains est explicitée dans le rapport de Charles Dupin sur l'exposition de 1834, dont l'introduction historique évoque une répartition des industries entre " arts alimentaires, sanitaires, vestiaires, domiciliaires, locomotifs, sensitifs, intellectuels et mathématiques, préparateurs, sociaux " – sans que, pour autant, ces catégories exactes soient ensuite reprises dans le sommaire de l'ouvrage, qui conserve un vocabulaire plus ancien et plus usuel<sup>56</sup>. Toujours est-il que des catégories définies par rapport à des usages et comprenant des produits issus de matières variées sont bien utilisées dans les ouvrages sur les expositions : " éclairage ", " chauffage ", " habillement " ou encore " ameublement ". Cependant, d'autres dénominations impliquent d'autres références : le matériau au premier chef ( " travail des métaux ", " céramique "...), mais aussi le type de travail impliqué ( " arts appliqués à l'industrie " ).

Ces classifications ne correspondent qu'en partie au découpage en commissions du jury chargé d'attribuer les médailles, par exemple divisé en 1834 en métaux, machines, tissus, instruments de précision, chimie, beaux-arts, poteries et cristaux et arts divers<sup>57</sup>, alors que le découpage adopté par les ouvrages publiés est plus fin. Il ne correspond pas non plus aux découpages spatiaux des lieux d'exposition<sup>58</sup>. À quoi correspond donc le choix des critères d'usage, ou de besoins humains ? Il est sans doute lié à l'influence des économistes, manifestement liés aux auteurs de rapports : c'est un milieu qui reste toutefois à étudier en détail. On pourrait ainsi comprendre la rupture (cf. annexe) entre une première série de rapports signés de l'ingénieur des Mines Héricart de Thury et la deuxième série, due à des auteurs divers, dont Héricart lui-même, qui introduit une douzaine de catégories liées à l'usage et globalement stables. La première série de classifications organisait différemment les notices, avec des catégories plus détaillées, plus fondées sur les matières premières, voire reprenant l'ordre physiocratique des trois règnes.

La reprise, très nette, d'une partie des catégories des expositions souligne les liens nouveaux de la Chambre de commerce avec ce monde, établis à partir des années 1840 par le biais du président de la Chambre Charles Legentil, depuis longtemps membre des jurys. Mais la transmission n'est pas totale, notamment parce que la Chambre se heurte plus que les rapporteurs à la question de l'exhaustivité : son corpus n'est pas le même, puisque les produits les plus courants ne sont guère présentés aux expositions. Réciproquement, les expositions ne concernent pas seulement Paris. Les principaux ajouts de la Chambre en 1848, par rapport aux expositions, concernent des groupes spécifiques de Paris (boissellerie, carrosserie, articles de Paris). Réciproquement, des regroupements touchent d'une part chimie, céramique, verrerie, une partie de l'éclairage et du chauffage (ces deux derniers groupes sont dispersés, ce qui montre que la logique d'usage est moins suivie par la Chambre que par les rapports d'expositions), d'autre part métaux, machines et instruments de précision : regroupement qui ressortit au désintérêt déjà noté de la Chambre envers les manufactures.

Il est intéressant de retrouver des références communes entre ces deux lieux de rencontre de l'industrie et du commerce parisien d'une part, des économistes ou membres de l'Institut de l'autre, que sont les expositions industrielles et la Chambre de commerce de Paris. Ce rapprochement a lieu à un moment bien particulier : la Chambre s'intéresse pour la première fois réellement aux classifications de l'industrie et importe en grande partie celle qu'ont créé les rapports d'expositions. Mais celles-ci, de leur côté, sont en train de changer d'échelle, avec les premières expositions universelles de Londres puis de Paris. Or ce changement bouleverse leurs propres nomenclatures : la postérité des classifications des premières expositions industrielles se situe ainsi plutôt du côté des Chambres de commerce et de la SGF que des expositions universelles.

En effet, celles de Londres utilisent un classement très général fondé sur le degré d'élaboration du produit, qui n'a guère d'équivalent en France (cf. annexe). Il permet, au niveau le plus fin, de choisir des critères différents selon les cas : matière première (souvent)

ou usage (en particulier pour les machines). Les expositions parisiennes, elles, emploient une dizaine de catégories (avec des sous-catégories, non reprises ici : une trentaine en 1855, une centaine en 1867). Pour la première fois apparaît là clairement la volonté de créer une nomenclature spécialisée, au lieu d'utiliser des mots du langage courant ; mais cette nomenclature est encore très fluctuante. Avec la multiplication des sous-catégories, la classification française des expositions se cherche à nouveau, en lien avec le passage à "l'universel" (multiplication des pays, élargissement au-delà de l'industrie manufacturière...) <sup>59</sup>.

Leur histoire s'est bien éloignée de celle de la Chambre de commerce de Paris, qui se rapproche à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle du monde des chambres syndicales : l'enjeu des classifications professionnelles devient alors à nouveau dominant

### **VIII- La postérité de la classification de la Chambre**

Les "groupes" d'Horace Say, sans doute sans avoir été conçus pour cela (le choix d'un terme neutre, plutôt que de celui, connoté par l'idée d'intérêts particuliers, de "branches" en témoigne), sont en effet utilisés dans les débats sur la représentativité des organisations syndicales. Peu après la publication de l'enquête, un groupe de papetiers écrit déjà pour revendiquer une représentation au sein de la Chambre de commerce, en vertu de l'importance de leur industrie attestée de façon chiffrée par l'ouvrage <sup>60</sup>. Peut-être face au constat que l'échelle assez large des "groupes" intéresse plus administration et statisticiens que celle du métier, quelques chambres syndicales à vocation généraliste, dont l'appellation rappelle les catégories de Say, se créent alors : on pense au Cercle de la librairie (regroupant aussi imprimeurs et papetiers) ou à la chambre syndicale des tissus, créée par un membre très actif de la Chambre de commerce, ou encore à celles des produits chimiques, de l'ameublement ou des articles de Paris, créées sous le Second Empire – même si, parallèlement, des groupements bien plus réduits continuent à s'établir (parapluies, cannes et fouets ; enseignes et stores, par exemple) <sup>61</sup>.

Mais les regroupements proposés par la Chambre servent surtout à ceux qui, à partir de la fin des années 1860, veulent réagir au poids acquis par les chambres syndicales, y compris dans les institutions du commerce elles-mêmes. En effet, à partir de ce moment, c'est une union intersyndicale qui se réunit avant les élections à la Chambre et au Tribunal de commerce pour proposer une liste de candidats, systématiquement élue. Face à ces accords entre chambres syndicales, certains plaident alors pour une plus grande représentativité des réalités de l'industrie (plutôt que des degrés de mobilisation des industriels), réalités définies à partir des statistiques disponibles et donc de leurs catégories. Ainsi, en 1890, Georges Hartmann, membre de la Société d'économie politique, utilise la classification de la Chambre, dans sa version de 1860, pour déterminer des pondérations complexes entre "groupes", en fonction de leurs effectifs de patrons, d'employés ou ouvriers, des patentes versées... <sup>62</sup>. Il conclut ainsi à une nécessaire représentation des groupes de l'alimentation et de l'habillement, qui sont restés, comme avant 1848, en marge des institutions du commerce. Il souhaite discréditer par la statistique les revendications de la soixantaine de chambres syndicales qui contrôlent désormais l'élection, en confrontant leur nombre aux centaines d'industries décomptées par la Chambre de commerce, pour pointer qu'elles ne représentent pas toute l'industrie parisienne.

La postérité de la classification de la Chambre est aussi plus directement statistique. Elle est réutilisée par l'institution elle-même lors de sa deuxième enquête (menée de façon plus collégiale, après le décès d'Horace Say), à partir de 1860. La première phrase de la publication qui en est issue souligne le maintien d'un triple but : il s'agit de traiter de "l'ensemble de la production", de l'importance relative des branches et de la condition ouvrière. Le succès rencontré, en particulier auprès de l'administration, par la première

enquête permet d'affirmer que maintenir globalement ses définitions de l'industrie, des ouvriers et des groupes d'industries amènera à atteindre ces buts. Si, comme on l'a vu, une définition un peu plus large de l'industrie et un découpage plus fin (30 groupes pour 900 industries, le groupe des métaux étant divisé en 136 industries) ont été employés par les recenseurs durant l'enquête proprement dite<sup>63</sup>, la continuité avec 1848 domine dans sa version publiée, après une reclassification. Le passage de treize groupes à dix (dont le dernier est en fait subdivisé, cf. annexe) en 1860 est rapidement justifié comme “ commandé par quelques erreurs d'assimilation. Les rectifications, sur ce point, ont eu pour conséquence d'apporter une plus exacte méthode dans les opérations, plus de clarté et de précision dans les constatations et les résultats obtenus ”<sup>64</sup>. Il est vrai que ce changement paraît tout à fait mineur face à la quasi-permanence des bulletins-modèles ou encore des (non)-définitions de mots toujours employés comme synonymes : “ branches de fabrication ”, “ spécialités d'industrie ”, “ professions ”..., et surtout de la glorification d'une fabrique parisienne associée aux arts, à l'exportation et au modèle de l'atelier. Avec un discours plus explicitement nostalgique qu'en 1848, même s'il est toujours question du dynamisme des industries de la mode, c'est une identité nouvelle de la Chambre de commerce qui se stabilise alors – et sans doute jusqu'à nos jours, malgré les réalités de l'évolution économique de la région parisienne.

Le succès de l'enquête de 1848 ayant été largement fondé sur ses dehors de rigueur et de scientificité, il semble donc que les membres de la Chambre, en 1860, aient avant tout voulu produire une publication similaire et comparable à la première. Or cette exigence entre en conflit avec l'exécution parallèle de la nouvelle enquête de la SGF, conflit qui se résout doublement à l'avantage de la Chambre de commerce de Paris. En effet, non seulement la SGF s'abstient d'enquêter à Paris, laissant le champ libre à la Chambre, malgré des catégories et un questionnaire en partie différents, mais encore elle a elle-même adopté, pour l'essentiel, la classification de 1848 de la Chambre (cf. annexe), abandonnant sa propre tradition physiocratique. Admettant l'impossibilité d'adopter des critères homogènes liés soit au produit, soit au processus, soit à la matière première, les rédacteurs de la SGF se sont donc tournés vers la formule parisienne déjà éprouvée, au prix d'une adaptation aux réalités nationales : ainsi, ils ajoutent plus de détail au sein des industries chimiques et en retranchent pour la bijouterie ou l'imprimerie. En fait, il semble que la SGF ait choisi de reprendre une classification utilisée lors des recensements de la population pour classer les professions, classement qui aurait été approuvé par les Chambres de commerce (en général)<sup>65</sup>. Mais la ressemblance avec la classification de la Chambre est manifeste et laisse à penser que cette classification des recensements n'a été qu'un intermédiaire entre les catégories de la Chambre en 1848 et celles de la SGF – cette circulation passant sans doute par les milieux de l'économie politique.

Cette circulation complexe, dont l'étude resterait à affiner, connaît un nouvel épisode lorsque les groupes définis par la Chambre en 1860 deviennent, au début de la III<sup>e</sup> République, “ la classification professionnelle des Chambres de commerce ”, parfois critiquée parce qu'elle regroupe les ouvriers suivant l'objet de leur travail plutôt que suivant leurs compétences<sup>66</sup> : critiques qui pointent l'émergence d'une nouvelle étape des débats sur la représentativité des institutions économiques, avec la question du paritarisme.

Qu'elle soit utilisée comme argument à opposer aux syndicats de branches ou comme outil de statistique administrative, la classification issue de la Chambre de commerce de Paris paraît en tout cas devoir sa postérité à ces milieux complexes de l'économie politique qui, après avoir été très présents dans les jurys d'expositions industrielles, ont lancé une réflexion se voulant scientifique, mais évidemment non dépourvue d'objectifs politiques, sur les statistiques.

## **Conclusion**



Des expositions industrielles aux statistiques administratives en passant par la Chambre de commerce, avec, à chaque étape, un rapport problématique aux classifications professionnelles spontanées des intéressés : cette généalogie retracée à grands traits a vocation à ouvrir des pistes de recherche, tant sur les définitions et partitions de l'industrie que sur les liens entre les institutions qui s'y intéressent et en font des usages variés. Il faut en retenir le rôle central de quelques individus, souvent identifiés comme “ économistes ”, en réalité impliqués dans de multiples champs, des affaires à l'administration en passant par la science : c'est le cas au premier chef d'Horace Say, le principal auteur du texte qui sert de point de départ à cette recherche. Eux seuls connaissent à la fois les conventions implicites des acteurs et des modèles susceptibles de traduire ces catégories indigènes, inadaptées car trop détaillées et non exhaustives, en une classification d'apparence scientifique – même si, évidemment, elle n'est rien moins qu'objective. En effet, le contexte de crise politique, déterminant dans la volonté même de lancer une enquête statistique, implique à la fois un contenu orienté et un discours objectiviste, conçu comme une nouvelle arme.

Ce parcours situé dans un temps et un lieu bien précis a également permis de pointer des enjeux généraux de l'étude des classifications en économie, notamment l'interaction complexe entre outils statistiques et organisations professionnelles. Le détour par la Chambre en quelque sorte pré-statistique d'avant 1848 amène également à s'interroger sur les enjeux d'un refus des classifications (du moins d'un refus de toute partition nette, homogène et exhaustive), qui peut être tout aussi avantageux pour les acteurs qu'une classification orientée. Au total, le problème classique du choix de classifications industrielles orientées plutôt vers la matière première, vers la technique ou vers l'usage cède le pas à d'autres interrogations plus fondamentales concernant le choix des échelles de classification ou la définition des unités à classer.

Claire Lemerrier  
Chargée de recherches au CNRS (IHMC)  
IHMC / ENS,  
45, rue d'Ulm  
75005 Paris

Pour toutes les annexes, les nombres placés en face des catégories indiquent l'ordre d'énumération de ces catégories dans la source (ordre qui a souvent été bouleversé dans la retranscription, pour permettre de mesurer le degré de continuité entre plusieurs classifications).

## Nomenclatures utilisées dans des rapports de la Chambre de commerce sur l'industrie parisienne

Les rapports se trouvent dans la série de microfilms des archives de la Chambre reprenant la correspondance au départ. La quatrième colonne reprend une liste non datée conservée en ACCIP III-3.70(1) et concernant les informateurs interrogés dans la perspective d'un nouveau rapport similaire (les catégories sont présentées par ordre alphabétique dans le document).

rapport 29 février 1832		rapport 17 octobre 1832		rapport 5 juin 1833		informateurs, second semestre 1833
raffinerie de sucre	1	raffinerie de sucre	10			raffineurs
ébénisterie	2	ébénisterie	18			ébénisterie
bronzes pour les meubles	3	bronzes	21	meubles et bronzes	3	bronzes pour meubles et ornements et pendules
bronzes pour pendules	4					
filature de coton	5	tissus de coton unis	8	filature, tissus, châles	9	
		tissus de coton de couleur	9			filatures de coton
filature de laine peignée	6	filature de laine	1			filatures de laines
mérinos, châles, nouveautés en laine	7	tissus mérinos	2			chales mérinos, nouveautés
		tissus de laine légers	3			
		draperies	4			laines et draps
		châles	5			
châles de cachemire français	8	tissus de cachemire	6			chales cachemire français
bijouterie fine	9			orfèvrerie, bijouterie et armes de luxe	5	orfèvrerie
lapidaire, pierreries fines ou fausses	10					
bijouterie fausse	11					
acier pour bijoux	12					acier pour bijoux
sellerie et carrosserie	13	sellerie et carrosserie	16	sellerie et carrosserie	8	carrosserie et sellerie
armes	14	armes	15			armes
chapellerie	15			chapellerie	10	chapellerie
entreprises des bâtiments	16	entreprises des bâtiments	22	entreprises des bâtiments	1	entreprise de bâtiments
porcelaines	17	porcelaines	14	porcelaine et cristaux	6	cristaux et porcelaines, fayence
papiers peints	18	papiers peints	20			papiers peints
cuirs	19	cuirs	12	cuirs et peaux	7	cuirs
produits chimiques	20	produits chimiques	11	produits chimiques	11	produits chimiques
imprimerie	21	librairie	17	papeterie et imprimerie	13	imprimerie librairie lithographie
		soierie	7			soyeries
		horlogerie	13			horlogerie
		quincaillerie	19			clıncaillerie
				fers et fontes	2	fers et fontes
				articles de Paris	4	articles de Paris*
				fonderies et mécaniques	12	
				roulage	14	roulage
				commerce du bois	15	bois à brûler

Parmi les informateurs, on trouve en outre 19 catégories nouvelles : banque, bois carrés, bois exotiques, crins, couleurs, couvertures de coton ou laine, dentelles de fil, coton blondes de soie tulle brodés, denrées coloniales, drogueries, épuration d'huiles, instruments de musique, mercerie, parfumerie, passementerie militaire, papeterie, pelleterie, teintures, vins et eaux de vie, toiles.

\* Ou plus précisément : " articles de Paris comprenant bronzes dorés, pendules, bijoux d'or, bijoux faux, acier poli, nécessaires, petite ébénisterie, peignes et tableterie, éventails ".

La "distribution de l'industrie française dans les villes autres que Paris et Lyon en vingt communautés" selon François Félix de Lafarelle-Rebourguil, *Du progrès social au profit des classes populaires non indigentes*, Guillaumin, 1847 : un exemple de projet reprenant le mythe corporatif et le vocabulaire des métiers

- fabricants d'étoffes de soie, laine et fil
- merciers, drapiers
- épiciers, ciriers, chandeliers
- orfèvres, joailliers, lapidaires, horlogers
- bonnetiers, chapeliers, pelletiers-fourreurs
- tailleurs et fripiers
- cordonniers en neuf et en vieux
- boulangers
- bouchers, charcutiers
- traiteurs, rôtisseurs, pâtissiers
- cabaretiers, aubergistes, cafetiers, limonadiers
- maçons, couvreurs, plombiers, paveurs, tailleurs de pierres, etc.
- charpentiers et autres constructeurs en bois
- menuisiers, ébénistes, tourneurs-layetiers, tonneliers, boisseliers, etc.
- couteliers, armuriers, arquebusiers, fourbisseurs et autres ouvriers en acier
- maréchaux-ferrants, serruriers, taillandiers, ferblantiers, éperonniers, ferrailleurs, cloutiers et autres ouvriers en fer
- fondeurs, épingliers, balanciers, chaudronniers, potiers d'étain et autres ouvriers en cuivre, étain et autres métaux, excepté l'or et l'argent
- tapissiers, vendeurs de meuble en neuf et en vieux, miroitiers, etc.
- selliers, bourreliers, charrons et autres ouvriers en voitures
- tanneurs, corroyeurs, hongroyeurs, peaussiers, mégissiers et autres fabricants en cuirs et en peaux

Plan de la partie consacrée à l'industrie manufacturière de Jean-Antoine Chaptal, *De l'industrie française*, présenté par Louis Bergeron, Imprimerie Nationale, 1993 (1819).

1. soieries
2. draperie
3. toiles de chanvre et de lin
4. papeterie
5. cotonnerie
6. passementerie
7. substances métalliques
8. substances minérales préparées par le feu des fourneaux
9. sels et acides
10. savons
11. raffineries de sucre
12. chapellerie
13. tanneries, chamoiseries, mégisseries
14. teintures et vernis
15. parfumeries
16. amidonneries
17. librairie
18. ébénisterie et instruments de musique
19. bière, cidre, poiré et eau-de-vie

## Classifications d'expositions, première série (Héricart de Thury)

Il s'agit des divisions des ouvrages suivants : *Rapport du jury d'admission des produits de l'industrie du département de la Seine à l'exposition du Louvre comprenant une notice statistique sur ces produits*, par Louis-Etienne-François Héricart de Thury, C. Ballard, 1819 ; *Rapport sur les produits de l'industrie française présenté au nom du jury central...* [6e exposition des produits de l'industrie française, Paris, 1823], par M. le Vte Héricart de Thury,... et par M. Migneron,..., Impr. royale, 1824 ; *Rapport sur les produits de l'industrie française...* : [7e exposition des produits de l'industrie française, Paris, 1827], par M. le Vte Héricart de Thury,... et par M. Migneron,..., Impr. royale, 1828.

1819		1823 (1824)		1827 (1828)	
laines	1	laines	1	laines	1
crin (étoffes de)	2	tissus de crin	4	tissus de crin	4
soieries	3	soie	3	soie	3
chanvre et lin	4	lin et chanvre	5	lin	5
dentelles et blondes	5	dentelles, blondes, broderies diverses	8	dentelles et blondes, gazes, broderies	8
coton	6	coton	6	coton	6
bonneterie	7	bonneterie	11	bonneterie	11
chapellerie	8	chapellerie	12	feutre et chapellerie	12
tissus et ouvrages divers imitant la peinture	9	tapis, tapisseries et tentures	13	tapis, tapisseries, tentures, papiers peints	13
papeterie	10	papeteries	17	papeterie	18
cuirs, maroquins, peaux, pelleteries	11	cuirs et peaux	16	cuirs et peaux	16
fonte, fer, acier, tôle, ferblanc	12	arts métallurgiques	19	arts métallurgiques	20
serrurerie, taillanderie, coutellerie	13			outils, instrumens, objets divers en fer et en acier	21
fabrique d'armes et modèles	14				
zinc	15				
plomb	16				
cuivre (toiles métalliques)	17				
bronzes ciselés dorés	18	bronzes et dorures, orfèvrerie, plaqué d'or et d'argent	21	bronzes, orfèvrerie, plaqué	22
doublé, plaqué d'or et d'argent	19				
orfèvrerie	20				
platine	21				
mécaniques	22	machines propres à la fabrication des divers tissus, et mécanismes divers	25	mécanismes et instrumens divers	27
horlogerie	23	mécanique de précision, horlogerie	28	horlogerie	30
instrumens de physique, optique, mathématiques, balanciers etc.	24	instrumens d'astronomie, de géodésie et de physique	26	instrumens d'astronomie, de physique et de mathématiques	28
typographie	25	typographie, lithographie, peinture, écriture, reliure des livres	35	typographie, calcographie, lithographie	39

.....

1819		1823 (1824)		1827 (1828)	
uranographie et géographie	26				
beaux-arts, peinture, gravures etc.	27				
ébénisterie, tableterie, menuiserie	29	ébénisterie, menuiserie, ornements sculptés et moulés	34	ébénisterie et menuiserie	38
instrumens de musique	30	instrumens de musique	29	instrumens de musique	30
arts et produits chimiques	31	arts chimiques	31	arts chimiques	33
blanchiment, apprêts, teinture	32	teinture, apprêt et blanchiment	14	teinture, apprêt et blanchiment	14
porcelaine, fayence, poterie	32	terre cuite, poteries et porcelaines	32	terre cuite, poteries et porcelaines	34
cristaux et glaces	34	verrerie et cristallerie	33	verrerie	35
bijouterie, joaillerie	35	bijouterie, joaillerie, tableterie	22	bijouterie, joaillerie, tableterie	23
appareils d'éclairage	36				
appareils de combustion	37				
préparation et conservation des substances alimentaires	38				
économie domestique	39	économie domestique	30	économie domestique	32
agriculture, économie rurale	40				
		duvet de chèvre	2	duvet de chèvre	2
		linge de table ouvré, damassé	7	linge de table ouvré et damassé	7
		fleurs artificielles	9	fleurs artificielles	9
		couvertures en laine et en coton	10	couvertures	10
		impression sur étoffes	15	impression sur étoffes	15
		produits naturels du règne minéral	18	substances minérales	19
		outils, instrumens, objets divers en fer et en acier	20		
		machines et instrumens propres à l'agriculture	23	machines et instrumens propres à l'agriculture	24
		machines hydrauliques, pompes; montures et appareils y relatifs	24	machines hydrauliques, pompes	25
		optique	27	instrumens d'optique	29
		objets divers	36	objets divers	40
				tissus imperméables	17
				procédés de peinture	36
				ornemens moulés	37

## Classifications (les plus générales) des deux premières expositions universelles de Paris<sup>67</sup>

### 1855

1. industries ayant pour objet principal l'extraction ou la production des richesses brutes
2. industries ayant spécialement pour objet l'emploi des forces mécaniques
3. industries spécialement fondées sur l'emploi des agents physiques et chimiques ou se rattachant aux sciences et à l'enseignement
4. industries se rattachant spécialement aux professions savantes
5. manufactures de produits minéraux
6. manufactures de tissus
7. ameublement et décoration, modes, dessin industriel, imprimerie, musique
8. beaux-arts

### 1867

1. œuvres d'art
2. matériel et applications des arts libéraux
3. meubles et autres objets destinés à l'habitation
4. vêtements (tissus compris) et autres objets portés par la personne
5. produits (bruts et ouvrés) des industries extractives
6. instruments et procédés des arts usuels
7. aliments (frais ou conservés) à divers degrés de préparation
8. produits vivants et spécimens d'établissements de l'agriculture
9. produits vivants et spécimens d'établissements de l'horticulture
10. objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale de la population

## Classifications des deux premières expositions universelles de Londres

<b>1851</b>		<b>1862</b>	
<b>Produits bruts</b>		<b>Section I</b>	
mines et carrières ; produits minéraux et métallurgiques	1	produits des mines, des carrières et des usines métallurgiques	1
produits chimiques et pharmaceutiques	2	produits chimiques et pharmaceutiques	2
substances alimentaires	3	produits agricoles et alimentaires (de facile conservation)	3
matières végétales et animales employées dans les manufactures	4	substances végétales et animales employées dans l'industrie	4
<b>Machines</b>		<b>Section II</b>	
machines d'emploi direct (voitures, mécanisme naval et chemins de fer)	5	matériels des chemins de fer	5
		voitures des chemins ordinaires	6
machines et outils pour les manufactures	6	machines et outils des manufactures	7
		machines en général	8
systèmes applicables à la mécanique, au génie civil, à l'architecture et aux bâtiments	7	constructions civiles	10
		armes et équipements militaires	11
génie militaire et architecture navale	8	matériel naval	12
machines et instruments pour l'agriculture et l'horticulture	9	machines et instruments d'agriculture	9
instruments de mathématiques, de physique, de musique, d'horlogerie et de chirurgie	10	instruments de précision	13
		appareils et épreuves photographiques	14
		ouvrages d'horlogerie	15
		instruments de musique	16
		instruments et appareils de chirurgie, d'hygiène et de médecine	17
<b>Produits manufacturés</b>		<b>Section III</b>	
tissus et fils de coton	11	fils et tissus de coton	18
étoffes de laine et laine filée	12	fils et tissus de laine pure et mélangée	21
soieries et velours	13	tissus de soie	20
tissus et produits de lin et de chanvre	14	fils et tissus de lin et de chanvre	19
tissus mélangés comprenant les châles	15		
cuirs, peaux, fourrures, plumes, poils et crins	16	fourrures, poils et plumes	25
		cuirs, peaux et objets de sellerie	26
papeterie, imprimerie, reliure	17	papier, œuvres d'impression et de reliure, ouvrages édités	28
		méthodes et matériel de l'enseignement	29
impression ou teinture	18	spécimens de teinture et d'impression	23
tapisserie, tapis, dentelles, broderies	19	tapis	22
		tapisseries, dentelles et broderies	24
objets d'habillement confectionnés	20	objets d'habillement	27
coutellerie et taillanderie	21	coutellerie et objets d'acier	32
		quincaillerie, bronzes d'art et autres ; ouvrages de métaux communs	31
fers et quincaillerie	22	ouvrages d'orfèvrerie, de bijouterie et de joaillerie	33
joaillerie, bijouterie	23	objets de verrerie	34
verre	24	objets de céramique	35
produits céramiques	25	objets d'ameublement	30
décor, meubles, papiers de tenture	26		
substances minérales manufacturées, employées dans le bâtiment et le décor	27		
substances végétales et minérales manufacturées, mais ni tissées ni feutrées	28		
		tableterie et articles de voyage	36
<b>Beaux-arts</b>		<b>Section IV</b>	
produits manufacturés divers	29		
sculptures, modèles, plastique, mosaïque, émaux	30	dessins et gravures d'architecture	37
		peintures, aquarelles et dessins	38
		sculptures	39
		gravures et lithographies	40

## Une généalogie ascendante et descendante de la classification de 1848 de la Chambre de commerce de Paris

Sources (pour les expositions, c'est la table des matières des volumes qui a été exploitée) :

- Louis Etienne François Héricart de Thury, *Rapport du jury d'admission des produits de l'industrie du département de la Seine à l'exposition du Louvre en 1823*, impr. de C. Ballard, 1825.
- Adolphe Blanqui, *Histoire de l'exposition des produits de l'industrie française en 1827*, Renard, 1827.
- Stéphane Flachat (dir.), *L'industrie. Exposition de 1834*, impr. Henri Dupuy, au Bureau du voyage pittoresque autour du monde, 1834.
- Charles Dupin, *Rapport du jury central sur les produits de l'industrie française exposés en 1834*, Imprimerie Royale, 1836, 3 volumes.
- *Exposition des produits de l'industrie française en 1839. Rapport du jury central*, Bouchard-Huzard, 3 volumes.
- Adolphe Blaise, *Exposition des produits de l'industrie nationale en 1844. Compte rendu par le Comité d'examen du Mémorial du commerce et de l'industrie, aux bureaux du Mémorial du commerce et de l'industrie*, 1844.
- Jules Burat, *Description méthodique accompagnée d'un grand nombre de planches et vignettes, et précédée d'un historique sur les expositions de l'industrie depuis leur fondation*, Challamel, 1844, 2 volumes.
- *Rapport du jury central sur les produits de l'agriculture et de l'industrie exposés en 1849*, Imprimerie Nationale, 1850, 3 volumes.
- Chambre de commerce de Paris, *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la Chambre de commerce pour les années 1847-1848*, Guillaumin, 1851.
- Chambre de Commerce de Paris, *Enquête sur l'industrie de Paris. Instruction générale*, 31 août 1860. (ACCIP VII-3.70(1))
- Chambre de commerce de Paris, *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la Chambre de commerce pour l'année 1860*, Charles de Mourgues frères, 1864.
- Jean-Marie Chanut, Jean Heffer, Jacques Mairesse, Gilles Postel-Vinay (dir.), *L'industrie française au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Les enquêtes de la Statistique générale de la France*, éd. de l'EHESS, 2000
- Henri-Charles Leneveu, *Le travail manuel en France*, Germer, Baillièrre et cie, sd. (entre 1881 et 1884), p.40-47.

À chaque fois, les cases encadrées matérialisent les groupes utilisés par la Chambre de commerce de Paris en 1848, permettant de suivre leur généalogie ascendante et descendante.



1823/1825	1827	1834 (Flachat)	1834 (Dupin)
alimentation	10		
			construction 3
papier peint	3	ameublement 8 ébénisterie bronzes	4 ameublement 14 1
habillement	2		
textile	1	tissus et leurs matières premières	11 textile 10
cuirs	4		
produits chimiques	11	produits chimiques 2	6 produits chimiques 13
céramique	12	céramique 7	2 céramique 6
éclairage	8	éclairage 6	9 éclairage 5
chauffage	9	fourneaux, cheminées, emploi de calorifique dans l'industrie	8 chauffage 4
verrerie	13	verrerie et cristaux	3
travail des métaux	5	métaux 1	caoutchouc 11
machines	6	métaux et machines 13	13 travail des métaux 12
instruments de précision	7	optique 5	instruments de précision 9 chirurgie 2
		bijouterie 3	orfèvrerie, plaqué 7
		horlogerie 4	horlogerie lutherie, pianos 5
			objets de fantaisie 15
			imprimerie 8
hygiène	14		statistique agricole 1 transports 7

	1839	1844 (Blaise)	1844 (Burat)	1849/1850
alimentation	12	alimentation	4	alimentation
construction	9			
travaux publics	11			
ameublement	14			
habillement	10			habillement
tissus	1		tissus	3 textile
			cuirs	10
		produits		
chimie	5	chimiques	3 produits chimiques	6 produits chimiques
céramique	6	céramique	9	céramique
éclairage	8		éclairage	8 éclairage
chauffage	7		chauffage	7 chauffage
		verrerie	10	cristaux
		industrie		
métaux	2	métallurgique	1 métaux	1 travail des métaux
machines et ustensiles agricoles	3	machines	2 machines	2 machines
instruments de précision et de musique	4	instruments de précision	5	instruments de précision
chirurgie	15			
		bijouterie	8	
		horlogerie	7	
			applications des beaux-arts à l'industrie	4 arts appliqués à l'industrie
papier	13	papier	6 papier	9 papier
				hygiène
				produits et machines agricoles
				produits et industries algériens
				minerais
				travaux des aveugles

CCP 1848	CCP 1860 (instruction)	CCP 1860	SGF 1860	Classification des CC (Leneveux)	
alimentation	1 alimentation	2 alimentation	1 alimentation	13 alimentation	1
bâtiment	2 habitation et construction pierres, plâtres, chaux et ciments	4 bâtiment 28	2 groupe du bâtiment	9 bâtiment	2
ameublement	3 ameublement	3 ameublement	3 ameublement	11 ameublement	3
vêtement	4 vêtement et équipement blanchissage, teinture et apprêts	30 vêtement 7	4 <i>habillement et toilette</i>	12 vêtement	4
fils et tissus	5 fils et tissus	16 fils et tissus	5 industrie textile	1 fils et tissus	5
peaux et cuirs	6 cuirs et peaux	14 peaux et cuirs	10.2 groupe du cuir	5 cuirs et peaux	11
carrosserie, sellerie et équipement militaire	7 carrosserie, sellerie etc.	9 carrosserie, sellerie et équipement militaire	10.3	carrosserie, sellerie et équipement militaire	12
industries chimiques et céramiques	8 droguerie céramique, verrerie, émaux etc. chauffage et éclairage huiles, graisses, cires etc.	15 industries chimiques et céramiques 10 11 <i>industries non groupées</i> 17	8 produits chimiques céramique 10.6 éclairage	8 chimie et céramique 7 10	8
travail des métaux, mécanique, quincaillerie	9 métaux machines et outils  chimie et physique instruments de chirurgie et d'orthopédie	23 acier, fer, cuivre, zinc, plomb, étain, tôle etc. 22 13 <i>horlogerie, instruments de précision et instruments de musique</i> 20	6 métallurgie objets en métal  10.1	3 mise en œuvre des métaux communs 4  <i>instruments de précision, de musique et horlogerie</i>	6  10
travail des métaux précieux, orfèvrerie, bijouterie, joaillerie	10 <i>bijouterie, joaillerie et horlogerie</i>	6 or, argent, platine etc.	7	métaux précieux	7

.....

CCIP 1848	CCIP 1860 (préliminaire)	CCIP 1860	SGF 1860	Classification des CC (Leneveux)
boissellerie, vannerie	11 boissellerie, vannerie et gainerie	8 boissellerie, vannerie et brosserie	10.4	boissellerie, vannerie et brosserie 13
articles de Paris	12 objets de luxe et de fantaisie cheveux, crins, plumes etc. instruments de musique objets de récréation et jeux <i>ornementation et décoration</i>	24 articles de Paris 12 21 25 26	10.5 <i>luxe et plaisir</i>	16 articles de Paris 14
imprimerie, gravure, papeterie	13 imprimerie et gravure papiers et cartons	19 imprimerie, gravure, papeterie 27	9 sciences, lettres et arts	15 imprimerie, gravure, papeterie 9
	hygiène publique et privée agriculture et ses produits beaux-arts et sciences réjouissances publiques	18 industries non groupées 1 5 29	10.6	industries diverses [agriculture, bains, bals...] 15
			transports industrie extractive groupe du bois	14 2 6

En italique sont indiqués les cas où la correspondance n'est pas parfaite. Ils concernent en particulier les articles de Paris.

- 1 Joan Scott, "Statistical Representations of Work : the Politics of the Chamber of Commerce's *Statistique de l'Industrie à Paris, 1847-48*", in Steven L. Kaplan and Cynthia J. Koepp (eds.), *Work in France*, Ithaca, Cornell University Press, 1986, p. 335-363 ; Claire Lemerrier, *Un si discret pouvoir. Aux origines de la Chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, La Découverte, 2003, chapitre 10.
- 2 Sur cette économie finalement mal connue, cf. Barrie M. Ratcliffe, "Manufacturing in the Metropolis : the Dynamism and Dynamics of Parisian Industry in the Mid-Nineteenth Century", *The Journal of European Economic History*, t. 23, n° 2, Fall 1994, p. 263-328.
- 3 Cf. Lucette Le Van-Lemesle, "Guillaumin, éditeur d'économie politique, 1801-1864", *Revue d'économie politique*, n° 2, 1985, p. 134-149.
- 4 "Nécrologie. Mort et obsèques de M. Horace Say", *Journal des Economistes*, n° 8, août 1860, p. 293-298.
- 5 Cf. en particulier Adolphe Blanqui, "Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la Chambre du commerce, pour les années 1847 et 1848", *Journal des économistes*, n° 132, 15 avril 1852, p. 396-401 ; Louis Wolowski, *Éléments d'économie politique et de statistique*, Paris, Guillaumin, 1848, p. 389-419 ; Horace Say, "Enquêtes", et Joseph Garnier, "Statistique", in Charles Coquelin et Gilbert-Urbain Guillaumin (dir.), *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris, Guillaumin, 1852-1853.
- 6 Académie des Sciences, *Rapport sur le concours pour le prix de statistique fondé par M. de Montyon, année 1852*, conservé aux Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (désormais ACCIP), III-3.70(1).
- 7 Procès-verbal du 17 mai 1848, ACCIP.
- 8 Cf. Denis Woronoff, "Penser l'industrie en Révolution", in Louis Bergeron et Patrice Bourdelais (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Belin, 1998, p. 159-176.
- 9 Marc Favier, *La patente : évolution législative de 1844 à 1917 : d'un impôt de quotité à l'impôt sur le revenu*, maîtrise de l'Université de Paris-I, dir. Jean Bouvier, s.d.
- 10 Circulaire du 17 septembre 1839, citée par Jean-Marie Chanut, Jean Heffer, Jacques Mairesse, Gilles Postel-Vinay (dir.), *L'industrie française au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Les enquêtes de la Statistique générale de la France*, Paris, EHESS, 2000, p. 15.
- 11 "Le recensement ne comprendra que l'industrie manufacturière seulement, c'est-à-dire les établissements qui fabriquent des produits en gros et les livrent au commerce chargé, à son tour, de les vendre au consommateur. Il exclut ainsi toute la petite industrie habituellement désignée sous le nom d'arts et métiers." La définition s'appuie donc dorénavant sur la place dans le circuit économique plutôt que sur le nombre d'ouvriers, sans apparaître beaucoup plus opératoire qu'en 1839. Circulaire du ministre du Commerce Rouher, 22 novembre 1860, citée par J.-M. Chanut *et al.*, *L'industrie...*, *op. cit.*, p. 29.
- 12 Académie des Sciences, *Rapport...*, *op. cit.*
- 13 Chambre de commerce de Paris, *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la Chambre de commerce pour les années 1847-1848*, Paris, Guillaumin, 1851, p. 17.
- 14 Reproduites *ibid.*, p. 20.
- 15 *Ibid.*, p. 19 et chapitre X.
- 16 Chambre de commerce de Paris, *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la Chambre de commerce pour l'année 1860*, Paris, Charles de Mourgues frères, 1864, p. X.
- 17 Chambre de Commerce de Paris, *Enquête sur l'industrie de Paris. Instruction générale*, 31 août 1860, ACCIP VII-3.70(1).
- 18 Charles Coquelin, "Industrie", in C. Coquelin et G.-U. Guillaumin (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 915-925.
- 19 Chambre de commerce de Paris, *Statistique... 1847-1848*, *op. cit.*, chapitre II, et réponse d'Horace Say à Charles Dupin, 29 janvier 1853 (ACCIP III-3.70(1)).
- 20 Chambre de commerce de Paris, *Enquête.... Instruction générale, 1848*, *op. cit.*
- 21 Chambre de commerce de Paris, *Statistique... 1847-1848*, *op. cit.*, p. 18.
- 22 Cf. Alain Cottureau, "Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré, puis évincé par le droit du travail (France, XIX<sup>e</sup> siècle)", *Annales HSS*, 57(6), novembre-décembre 2002, p. 1521-1559.
- 23 Chambre de commerce de Paris, *Enquête.... Instruction générale, 1860*, *op. cit.*, Chambre de commerce de Paris, *Statistique... 1860*, *op. cit.*
- 24 Procès-verbaux du 16 février et du 9 mars 1849 (ACCIP). L'expression en italique est soulignée dans le procès-verbal.
- 25 En 1860 aussi, un traitement *ad hoc* permet d'éliminer des calculs les plus bas salaires : ainsi ceux des "hommes de journée" de l'alimentation, qui ne seraient pas de vrais ouvriers car ils "n'exercent pas une industrie".
- 26 À l'occasion d'une diatribe contre les coopératives ouvrières : "L'esprit égalitaire voudrait aussi que l'on supprimât l'entrepreneur d'industrie, qui conçoit l'entreprise, combine les moyens de production dans de bonnes conditions et cherche des débouchés, le tout à ses risques et périls." Chambre de commerce de Paris, *Statistique... 1847-1848*, *op. cit.*, chapitre VIII.
- 27 André Cochut, "Statistique morale. Paris industriel et sa population", *Revue des Deux Mondes*, octobre-décembre 1852, p. 638-670.
- 28 Procès-verbaux des 6 et 11 juillet 1849 (ACCIP).

- 29 Cf. C. Lemerancier, *Un si discret...*, *op. cit.*, chapitres 4 à 6.
- 30 Chambre de commerce de Paris, *Statistique... 1847-1848*, *op. cit.*, p. 8.
- 31 *Ibid.*, p. 27.
- 32 Cf. pour une vue d'ensemble Bernard Guibert, Jean Laganier et Michel Volle, "Essai sur les nomenclatures industrielles", *Économie et Statistique*, n° 20, 1971, p. 23-26.
- 33 Cf. J.-M. Chanut *et al.*, *L'industrie...*, *op. cit.*, p. 38 et p. 45-46.
- 34 Chambre de commerce de Paris, *Statistique... 1847-1848*, *op. cit.*, p. 28.
- 35 Procès-verbal du 29 décembre 1848, ACCIP.
- 36 *Ibid.*, p. 24.
- 37 *Ibid.*, p. 21. L'instruction aux recenseurs donnait des formulations encore un peu différentes : la profession y était "la profession générale du recensé" et, à la "nature de la fabrication", "on indique, au contraire, sa spécialité, en faisant connaître les objets qu'il fabrique habituellement". cf. aussi le bulletin modèle reproduit en annexe.
- 38 À la fin de 1848, après environ six mois d'enquête, les noms des groupes sont à peu près définitifs, mais non leur ordre de présentation, comme en témoigne un brouillon non daté, conservé en ACCIP VII-3.70(1), qui a servi à préparer la séance du 16 février 1849 de la Chambre.
- 39 Cf. C. Lemerancier, *Un si discret...*, *op. cit.*, chapitre 9.
- 40 Texte inséré dans la série des procès-verbaux de la Chambre (ACCIP).
- 41 Lettre au préfet de la Seine, 5 juin 1833, ACCIP 1Mi8.
- 42 La forme des listes conservées en ACCIP VII-3.70(1) en témoigne.
- 43 ACCIP, rapport du 26 juillet 1837 (1Mi10) et procès-verbal du 4 novembre 1840.
- 44 C. Lemerancier, *Un si discret...*, *op. cit.*, chapitre 4.
- 45 Steven L. Kaplan, *La fin des corporations*, Paris, Fayard, 2001
- 46 *Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation des Chambres consultatives des Arts et Manufactures*, section de l'Intérieur, rapp. Beugnot, 1<sup>re</sup> rédaction, 24 juillet 1806, 1400. Tous les textes cités ici ont été numérisés et sont disponibles sur le site [www.napoleonica.org](http://www.napoleonica.org) (auquel renvoient les cotes).
- 47 Il s'agit là d'une interprétation de la pensée de l'Empereur reprise dans différents textes, dont *Rapport sur une proposition tendante à convertir en Chambres syndicales, les Chambres consultatives des Arts et Manufactures*, section de l'Intérieur, rapp. Bégouen, 1<sup>re</sup> rédaction, 22 avril 1809, 1766.
- 48 Alors que "fabrique" évoque aussi, à l'époque, la notion de localité. *Rapports et projet de décret sur l'établissement de nouvelles Chambres consultatives des Arts et Métiers*, section de l'Intérieur, rapp. de Laborde, 28 octobre 1810, 2167.
- 49 Rapport de 1806, sans date plus précise, cité *ibid.*
- 50 Rapport et projet cités *ibid.*, datés de l'automne 1810.
- 51 *Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation des Chambres consultatives des Arts et Manufactures*, section de l'Intérieur, rapp. Beugnot, 1<sup>re</sup> rédaction, 24 juillet 1806, 1400, et 2<sup>e</sup> rédaction du 9 août, *ibid.*
- 52 Serge Chassagne, *Le coton et ses patrons. France, 1760-1840*, Paris, EHESS, 1991.
- 53 "Établissement de tribunaux de maîtres jugeant les ouvriers", *L'Atelier*, 7<sup>e</sup> année, n° 12, septembre 1847, p. 563.
- 54 Hilde Rigaudias-Weiss, *Les enquêtes ouvrières en France entre 1830 et 1848*, Paris Félix Alcan, 1936.
- 55 Cette intuition est née à la lecture de : Anne Rasmussen, "Les classifications d'exposition universelle", in Brigitte Schroeder-Gudehus et Anne Rasmussen, *Les fastes du progrès. Le guide des Expositions universelles, 1851-1992*, Paris, Flammarion, 1992, p. 21-29, surtout centré sur la période qui suit.
- 56 Charles Dupin, *Rapport du jury central sur les produits de l'industrie française exposés en 1834*, Paris, Imprimerie royale, 1836.
- 57 Stéphane Flachet (dir.), *L'industrie. Exposition de 1834*, Paris, impr. Henri Dupuy, 1834.
- 58 Ainsi, en 1834 (*ibid.*), on peut reconstituer une répartition entre bâtiments : métaux et machines, tissus, luxe et précision, autres.
- 59 L'article précité d'A. Rasmussen évoque la stabilisation, à la fin du siècle, des versions française et anglaise de ces classifications à l'objet plus large.
- 60 Lettre sans date mais concernant l'élection de mars 1853, ACCIP I-2.26(1).
- 61 Georges Lefranc, *Les organisations patronales en France, du passé au présent*, Paris, Payot, 1976, p. 319-320.
- 62 Georges Hartmann, *La Chambre de Commerce de Paris et la représentation commerciale*, Paris, Guillaumin et cie, 1890. À vrai dire, comme l'enquête de la Chambre était limitée à l'industrie et que Hartmann souhaite également prendre en compte le commerce, il a utilisé en complément la classification des expositions universelles et les classifications professionnelles de Bertillon et de Levasseur. Sur les débats de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui lient problèmes de classification et de représentation, cf. Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998, p. 124-134.
- 63 Chambre de Commerce de Paris, *Enquête sur l'industrie de Paris. Instruction générale*, 31 août 1860. (ACCIP VII-3.70(1)).
- 64 Chambre de commerce de Paris, *Statistique... 1860*, *op. cit.*, p. X.

65 J.-M. Chanut *et al.*, *L'industrie...*, *op. cit.*, p. 7 et p. 47-48.

66 Par exemple par le conseiller municipal de Paris Henri-Charles Leneveux, *Le travail manuel en France*, Paris, Germer, Baillièrè et cie, sd. (entre 1881 et 1884), p.40-47. cf. annexe pour une comparaison entre cette classification et celle adoptée par la Chambre de commerce en 1860.

67 Source (ainsi que pour les expositions de Londres) : B. Schroeder-Gudehus et A. Rasmussen, *op. cit.*